

COMMISSION NATIONALE POLITIQUE DE LA JEUNESSE
SAMEDI 17 JANVIER 2009_

Présents : Eric Molinié, Kareen Darnaud, Abdallah El Mahraz, Vincent Duval, Morgane Mortelmans, Laëtitia Yvon, Fabien Truck, Rémi Mousset, Nicolas Mérille

Excusés : Jean-Michel Secondy, Mathieu Rouchier, Jérémy Delval

- I- Validation du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2008

Il est demandé à ce que soit rectifié l'orthographe du prénom d'Abdallah El Mahraz, ainsi que le nom de Rémi Mousset dans le compte-rendu.

- II- Retour sur les journées nationales des directeurs de structures enfance-jeunesse par Vincent Duval et Guillaume Pue

Guillaume Pue et Vincent Duval effectuent un retour des journées nationales des directeurs de structure enfance-jeunesse qui se sont déroulés à Montpellier au mois de décembre.

La première journée réunissait entre autres des kinésithérapeutes libéraux, ainsi qu'il fut abordé des retours d'expérience de structures ; la seconde journée fut consacrée aux ateliers.

Les journées ont été ressenties comme constructives par Vincent Duval et Guillaume Pue qui saluent la faculté d'écoute des directeurs ainsi que la richesse des débats.

Fabien Truck se demande comment les directeurs prennent-ils en compte les désirs exprimés par les jeunes.

Vincent Duval répond que les directeurs développent avec leurs équipes des dispositifs pour prendre en compte les volontés des jeunes.

Les directeurs essaient de voir le jeune tel qu'il est, en tant qu'«individu à part entière» en s'intéressant à son projet et à son avenir.

Le terme avenir constituait un fil rouge dans ses journées qui s'intitulaient « des racines et des ailes ».

Morgane Mortelmans se demande si le thème de la sexualité a été abordé, et s'étonne que cette thématique n'ait pas été approfondie ; c'est pourquoi elle estime qu'il faudra peser beaucoup plus la prochaine fois dans l'organisation des débats.

Rémi Mousset demande si Vincent Duval et Guillaume Pue ont été présentés, ce à quoi ils répondent qu'ils ont été très bien accueillis puisqu'ils ont eu un certain nombre de retours les informant d'être agréablement surpris de la présence de membres de la CNPJ.

Nicolas Mérille rappelle le principe de représentativité des journées nationales, à savoir que l'APF a la volonté qu'à l'occasion de chaque rencontre spécifique (Congrès, journées nationales de directeurs, journées nationales de parents, etc.), une représentation de chaque composante de l'association soit présente afin de s'acculturer de chacun des champs de l'association.

Par exemple, il est nécessaire et important à ce qu'une représentation de directeurs entende les préoccupations et attentes des adhérents et des élus, de même ces derniers puissent également connaître les sujets spécifiques aux professionnels.

Cette méthode permet de diffuser une culture et une identité communes au sein de toute l'association en prenant en compte les aspirations et les champs de chacun.

La prochaine étape serait peut-être d'assurer une représentativité au sein des comités de pilotage (dit « copil ») chargé d'organiser ces journées nationales.

La directrice de l'IEM du Chevallon de Voreppe, intègre les jeunes à la MJC, ils suivent un certain nombre de formations (prise de paroles en public, animation de réunion, etc.).

Guillaume Pue a participé à l'atelier « comment répondre aux déficiences multiples ? », alors que Vincent Duval a participé à celui intitulé « Rêver, jouer, créer. La possibilité de créer est inhérente à tout être humain. ».

Comme expérience intéressante, est à signaler celle de la directrice du Chevallon de Voreppe (IEM), qui intègre les jeunes à la MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture) en leur permettant de suivre un certain nombre de formations (prise de paroles en public, animation de réunion, etc.).

Les deux représentants de la CNPJ à ces journées regrettent de ne pas s'être plus longuement exprimé, même s'ils ont pu abordés un certain nombre de leurs préoccupations.

Morgane Mortelmans aborde la question des problématiques du financement des activités dans certaines structures, et la difficulté pour certains usagers à intégrer les activités de la délégation.

La thématique de l'adhésion est ainsi ré abordée ; et pour laquelle il est explicité la volonté de l'APF à faire de l'adhésion, un acte d'engagement individuel et de reconnaissance des valeurs défendues par l'association ; ce qui est entre autres au cœur de la décision pour ne pas rendre obligatoire l'adhésion pour les usagers.

Il s'agit plutôt pour la délégation d'investir le champ des structures afin de susciter des engagements de la part des jeunes notamment.

- III- La convention des cadres

Karim Ferkhal présente les termes du forum « citoyenneté et utilité sociale » auquel il a participé pendant ces rencontres en compagnie de Vincent Duval comme second représentant de la CNPJ à cette convention des cadres qui réunissait tous les directeurs de l'APF pendant deux jours à Montpellier au mois de décembre.

Karim Ferkhal a estimé que le débat fut trop centré sur le thème de l'utilité sociale, et que la thématique de la citoyenneté et de la participation sociale n'ont pas été véritablement approfondis.

*Compte-rendu Commission nationale politique de la jeunesse.
Séance du 17 janvier 2009.*

Guillaume Pue a participé au forum sur l'éthique, de même que Kareen Darnaud. La thématique a été abordée de manière très globale ; et les membres de la commission souhaiteraient avoir plus d'informations sur ce sujet de l'éthique avec Bruno Gaurier lors de sa venue.

Vincent Duval et Karim Ferkhal font état de leurs difficultés vis-à-vis de tous les sigles afin de s'enquérir de la technicité des débats. Ils estiment tout de même que leurs interventions de la dernière matinée ont été entendus, ce qui a conféré une plus grande légitimation aux yeux des directeurs, pour exprimer leurs préoccupations.

- IV- Retour des Journées nationales des Parents par Laetitia

Le thème de ces journées nationales fut « après nous », réunissant la famille et les proches.

Laetitia Yvon n'a pas été présentée, et il lui a été demandé où étaient ses parents. Laetitia Yvon n'a pas apprécié les fortes critiques d'un parent envers la délégation du Morbihan, ce parent aurait des contentieux avec la délégation.

Les élus de la CNPJ sont soucieux d'être présentés lors de telles rencontres, ainsi que du fait que leur nom soit mentionné sur leur badge. Ils souhaiteraient disposer de badges.

Laetitia a déjeuné seule avec son auxiliaire de vie sans qu'on lui propose de venir à table ; Laetitia a hésité de rentrer plus tôt.

Kareen retranscrit son expérience de représentante de la CNJ à de précédentes journées nationales des parents, rencontre pour lesquels la sensation de devoir « s'intégrer » s'avère prégnante.

Morgane Mortelmans propose que la CNPJ soit représentée par deux membres lors des prochaines journées nationales de parents.

Eric Molinié fait la synthèse sur la reconnaissance progressive de la commission nationale politique de la jeunesse puisqu'il convient de faire état de la visibilité accrue de la CNPJ lors de la convention des cadres et des journées nationales enfance-jeunesse. L'idée à ce que la CNPJ soit représentée dans le comité de pilotage de ces journées nationales mériterait d'être reprise, de même que la possibilité à ce que la CNPJ soit présente par deux de ses membres au sein des journées nationales des parents.

- V- Point sur les travaux de la veille

Vincent Duval expose les travaux de la veille.

Le texte politique a été légèrement modifié, notamment concernant le titre, sous-titre et chapeau.

Sylvaine séré de Rivières, Directrice adjointe de la communication et des ressources est venue recueillir les souhaits des membres de la commission concernant une affiche, un dépliant ainsi qu'un tri typique.

Rémi Mousset expose les souhaits techniques et visuels d'un dépliant sur la prise en considération des différents aspects de la vie quotidienne.

Fabien Truck explique que ce dépliant pourrait aussi s'adresser aux personnes analphabètes.

- Bref retour sur le CNJ (Conseil National de la Jeunesse) par Fabien Truck

Fabien Truck, qui représente l'APF à la CNJ, expose qu'en raison de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), et des réformes futures sur l'organisation administrative, l'avenir du CNJ serait mis en question en tant qu'instance consultative.

- VI- Discussion sur l'accès à la vie affective et sexuelle avec Pascale Ribes, administratrice et coordinatrice de la commission nationale action revendication, et Bruno Gaurier, membre du CARE (Comité d'Animation de la Réflexion Ethique) pour l'APF

Pascale Ribes estime que c'est en partie grâce au dynamisme de la CNPJ que la thématique de la l'accès à la vie affective et sexuelle pourra être poursuivie.

Comme personne ressource en soutien au Conseil d'administration, il est présenté que Bénédicte Kail, conseillère nationale éducation-famille, est la référente de la direction générale sur ce sujet.

Il faut également savoir que l'APF fait parti du Collectif handicap et sexualité.

Composé de l'AFM, l'APF, la CHA et Handicap International, ce collectif veut défendre une meilleure prise en compte de la vie intime, affective et sexuelle.

L'accès à la vie affective et sexuelle va d'abord être présenté sous l'angle juridique et politique par Pascale Ribes ; Bruno Gaurier complètera sur le plan éthique.

L'accès à la VAS est-il une revendication légitime ?

Les juristes estiment que oui, mais il est nécessaire de faire évoluer la réglementation.

La demande des personnes en situation de handicap d'accéder à leurs droits fondamentaux suscite toujours beaucoup d'intérêt et aussi beaucoup de méfiance depuis vingt ans.

Auparavant, cette thématique était exclue pour les personnes en situation de handicap.

La Hollande, l'Allemagne, la Suisse nous amènent des exemples étrangers permettant des comparaisons.

La loi du 11 février 2005 permet l'ouverture de droits à compensation, et pour l'APF la question a émergé à plusieurs reprises (lors des rencontres régionales de la CNJ (ex-cnpj), les espaces éthiques, les groupes spécialisés de la vie affective et sexuelle, la commission nationale politique de la famille, commission choix du mode de vie, les professionnels des établissements et services, les risques encourus par les services et établissement, les projets de vie, etc.).

La demande d'accompagnement à la vie affective et sexuelle est clairement établie dans tous ces groupes, c'est pourquoi l'APF a décidé de fendre cette question taboue, malgré certaines réticences internes.

Mais briser le tabou ne suffit pas, il s'agit d'aller plus loin pour l'APF.

*Compte-rendu Commission nationale politique de la jeunesse.
Séance du 17 janvier 2009.*

Notre société judéo-chrétienne enferme plutôt chacun dans le secret, et il reste toujours délicat d'aborder cette question en public, mais cependant les personnes en situation de handicap sont obligés de l'exposer sur la place publique.

Avec trois autres grandes associations, l'APF a fondé le collectif Handicap et sexualité, et organisé plusieurs colloques. Il a aussi été travaillé à l'élaboration d'un positionnement de l'APF sur la question.

Lors de la prochaine commission revendication du Conseil d'administration, sera présentée une note d'orientation sur ce sujet, avant passage devant le CA.

Le contexte juridique est plutôt favorable, malgré certaines dispositions du Code pénal.

3 textes principaux :

- Code de bonne conduite de l'ONU 1993, règle 9 : droit à la vie affective et sexuelle.

Il ne faut pas refuser aux personnes en situation de handicap la possibilité d'avoir des relations sexuelles et de procréer.

- Loi 11 février 2005 : toute personne handicapée a droit à la solidarité nationale, et dont le principe du droit à compensation (aides humaines, aides techniques) sous-entend que l'accès à la vie affective et sexuelle ne fasse pas exception.
- La Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées qui constitue une des bases de l'accès aux droits fondamentaux

La convention ONU se cale juridiquement sous la DUDH (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme), DUDH à laquelle l'APF a affirmé son attachement dans sa Charte.

Comment l'APF se positionne-t-elle ?

Le CA a pris clairement position le 18 novembre 2006 sur le périmètre des services, des « besoins de services sont apparus, des réponses doivent donc être apportés à ces besoins et ces attentes ».

Le CA s'est également prononcé pour réaliser un état de lieux de l'existant dans nos établissements, et travailler des angles de réponses au vu des pratiques professionnelles, en vue d'organiser une conférence de consensus, ce qui pourrait aboutir à la rénovation d'un cadre juridique.

Et ce, avant de constituer une doctrine politique de l'APF.

Comment concrètement répondre aux besoins sur le terrain sachant que les attentes sont multiples, et qu'il n'existe une sexualité typique propre aux personnes en situation de handicap.

Les blessés médullaires ont plutôt des problématiques d'ordre mécaniques.

Il ne peut pas y avoir de réponse toute faite, mes des réponses singulières et individualisées.

Ce débat fait poser un certain nombre de questions, le CA vous soutient déclare la vie-présidente Pascale Ribes, dans l'exploration de cette problématique.

Globalement, la question de l'accès à la vie affective et sexuelle reste un sujet sensible à développer et à présenter sur la place publique.

Comment peut-on faire en pratique ?

Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap interpellent l'APF beaucoup plus fortement. Oser regarder cette question en face est déjà commencer à faire évoluer les pratiques.

Au-delà de changer les mentalités, il s'agit de faire évoluer le cadre juridique.

Le colloque avec la CHA (Coordination Handicap et Sexualité), l'AFM, et l'APF a permis de constituer le collectif handicap et sexualité pour faire émerger des propositions.

Le 07 mars 2008, le collectif a été officiellement lancé au Sénat avec pour objectif de promouvoir la formation des intervenants, ainsi que l'accompagnement au droit à la sexualité.

Les principaux obstacles : la présomption de la vulnérabilité des personnes en situation de handicap impliquant une protection, ce qui limite les avancées sur cette question là.

Actuellement, l'intermédiation, c'est-à-dire la présence d'un tiers, en vue d'aider au cadre (lit à deux places), tient lieu de proxénétisme.

Des ébauches de réponses existent de manière marginale dans le secret dans nos établissements, mais il faut que cela soit possible pour tout le monde. Il s'agirait de valoriser les bonnes pratiques.

Il faut faire évoluer le cadre législatif et réglementaire, car aujourd'hui il existe des outils juridiques : la loi du 02 janvier 2002 pour inclure systématiquement l'accès à la vie affective et sexuelle dans le projet de vie, et la loi du 11 février 2005 avec l'élaboration des plans personnalisés de compensation, le droit à compensation, les actes essentiels, etc.).

Il s'agit donc conclut Pascale Ribes de favoriser l'éducation et la formation des personnes en situation de handicap afin de co-construire la meilleure réponse individualisée.

Bruno Gaurier, membre du CARE (Comité d'Animation de la Réflexion Ethique) de l'APF, ancien directeur de la communication et ancien conseiller national pour les politiques européennes et internationales, intervient pour définir les enjeux d'un débat éthique sur cette question.

Qu'est-ce que l'éthique ?

L'éthique est une démarche pour prendre du temps pour requestionner la vie, « revisiter la vie ».

L'APF veut mettre en place des espaces de débats pour ré appréhender des thématiques liés à l'Humanité.

L'interrogation qui vient de l'autre est une démarche saine pour la réflexivité, c'est-à-dire la capacité de s'interroger sur soi-même et ses propres actes.

La perception asexuée (c'est-à-dire comme personne n'ayant pas d'identité sexuelle) des personnes en situation de handicap par les personnes valides demeure encore extrêmement prégnante.

La question récurrente chez les parents a trait avec la relation entre l'acte sexuel et la volonté de descendance. Qui va élever les enfants se demandent généralement les parents.

En Hollande, ce sont des personnes bénévoles qui aident les personnes en situation de handicap, alors qu'il est fait interdiction au personnel salariée de s'enquérir de l'accès à la vie affective et sexuelle des résidents et usagers.

En France, il faut savoir qu'il un droit de retrait pour les salariés, c'est-à-dire que le personnel a le droit de ne pas vouloir effectuer certains actes en raison de ce qu'il considère comme allant au-delà des missions qui leur sont confiées.

Il faut savoir que le collectif handicap & sexualité milite pour qu'émerge les dispositifs publics suivants :

- favoriser le conseil, l'orientation et l'accompagnement par la mise en place de lieux ressources,

- la formation des intervenants sociaux, médicaux et médico-sociaux par l'existence de modules spécifiques dans les formations initiales.
- la formation continue pour les salariés sur la base du volontariat.

Une discussion s'établit au sein des membres de la CNPJ sur cette question de la difficulté de se livrer sur les conditions de son propre accès à une vie affective et sexuelle.

Le débat éthique exigeant une confidentialité et un anonymat absolus, les témoignages illustrant cette thématique ne sont donc pas reproduits.

Les membres de la CNPJ émettent leur volonté de continuer à poursuivre ce type de débat dans un cadre éthique.

Le vice-président remercie Pascale Ribes et Bruno Gaurier de leur venue, ainsi que les membres de la commission pour leur active et très enrichissante participation.